



TRANSMIS LE 31/03/2026
 REÇU LE 31/03/2026
 AFFICHÉ LE 02/04/2026
 NOTIFIÉ LE 02/04/2026
 PUBLIÉ LE 02/04/2026
 "ÉCOUTOIRE" 02/04/2026

Secrétariat Général
 XM/PCh/EM

ARRÊTÉ N° 26 -286

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS
 A M. Bruno DE CARLI, Conseiller municipal

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'installation de **M. Bruno DE CARLI, en qualité de Conseiller municipal**, le 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

ARRÊTE

Article 1 – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de fonction est donnée à **M. Bruno DE CARLI, Conseiller Municipal, dans les domaines et limites suivants** (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- **Séniors ;**
- **Conseil des Seniors ;**
- **Anciens Combattants.**

Article 2 – La délégation de fonction définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature à **M. Bruno DE CARLI**, pour :

- **Séniors et Conseil des Seniors :**
 - Actes, rapports et correspondances effectués par la Mairie de Franconville se rapportant aux **Séniors et Conseil des Seniors ;**
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.
- **Anciens Combattants :**
 - Actes, rapports et correspondances effectués par la Mairie de Franconville se rapportant aux **Anciens Combattants ;**
 - Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 3 – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

La signature de **M. Bruno DE CARLI** sur les actes dont il a compétence, devra être précédée de la mention :



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26 – 286 - Bruno DE CARLI

*Par délégation du Maire,
M. Bruno DE CARLI
Conseiller Municipal
En charge de...*

Article 4 – En l'absence de **Mme Étienne LE BÉCHEC**, **M. Bruno DE CARLI** reçoit délégation pour les questions relatives **aux Affaires Sociales**.

Dans le cadre de cette délégation de fonction, définie à l'article 4, **M. Bruno DE CARLI** reçoit délégation de signature pour :

• **Affaires Sociales :**

- Courriers relatifs à l'action sociale auprès des partenaires, associations ou administrés ;
- Rapports et correspondances se rapportant aux prestations et actions sociales ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60.000 € HT.

Article 5 – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Article 6 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur de la République, au Comptable public et à l'intéressé.

Article 8 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 27 mars 2026.

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Arrêté notifié à Bruno DE CARLI, le 02/04/2026
Signature

Acte à classer

ARR26-286DGS

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-31T09-27-25.00 (MI268705039)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260327-ARR26-286DGS-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS A M. Bruno DE CARLI,
Conseiller municipal

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE CARLI Bruno - ARR 26 -286.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/26 à 09:27

Date 31/03/26 à 09:27

Date 31/03/26 à 09:32

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

